068-226800019-20110218-0000006944-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 22/02/2011

Réception par le Prefet : 22/02/2011

Publication: 25/02/2011

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS





Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

Chef du Service Administratif de l'Assemblée

N° CP-2011-2-1-5 **Séance du** vendredi 18 février 2011

GARANTIE DÉPARTEMENTALE D'EMPRUNT S.A. H.L.M. LOGIEST POUR 64 LOGEMENTS À VOLGELSHEIM ET SAINT-LOUIS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L. 3231-4 et suivants du C.G.C.T. relatifs aux garanties d'emprunt du Département,
- VU l'article 2298 et suivants du Code Civil,
- VU la délibération du Conseil Général 2010-4-1-7 du 8 décembre 2010 relative au projet de budget primitif 2011,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG -2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la demande formulée par la S.A. H.L.M. LOGIEST de Metz, relative à 10 prêts d'un montant total de 6 668 400 € à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.) pour le financement de 3 opérations de construction, de 16 logements et 16 pavillons à Volgelsheim et de 32 logements à Saint-Louis,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder sa garantie à raison de 100 %, à la S.A. H.L.M. LOGIEST de Metz, relative à 10 prêts d'un montant total de 6 668 400 € à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.) pour le financement de 3 opérations de construction, de 16 logements et 16 pavillons à Volgelsheim et de 32 logements à Saint-Louis.

1. Volgelsheim - rue de l'Orme, Bourg Vauban - 16 logements PLUS

Caractéristiques des prêts	PLUS	PLUS Foncier
Montant du prêt €	980 443	337 291
Durée de la période de	12 mois	12 mois
préfinancement		
Durée de la période d'amortissement	40 ans	50 ans
Périodicité des échéances	annuelle	annuelle
Indice de référence	Livret A	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : taux	+60pdb	+60pdb
du Livret A en vigueur à la date		
d'effet du contrat		
Taux annuel de progressivité	0.00 %	0.00 %
Indice de référence	Livret A	Livret A
Révisabilité intérêt et progressivité	En fonction du Livret A	En fonction du Livret A
	sans que le taux de	sans que le taux de
	progressivité puisse être	progressivité puisse être
	inférieur à 0	inférieur à 0

2. Volgelsheim - rue des Vosges - 16 pavillons locatifs

Caractéristiques des prêts	PLUS	PLUS Foncier	PLAI	PLAI Foncier
Montant du prêt €	729 677	140 000	720 000	140 000
Durée de la période de	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
préfinancement				
Durée de la période	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
d'amortissement				
Périodicité des échéances	annuelle	annuelle	annuelle	annuelle
Indice de référence	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	+60pdb	+60pdb	- 20pdb	- 20pdb
annuel : taux du Livret A en				
vigueur à la date d'effet du				
contrat				
Taux annuel de progressivité	0.00 %	0.00 %	0.00 %	0.00 %
Révisabilité intérêt et	En fonction du	En fonction du	En fonction du	En fonction du
progressivité	Livret A sans	Livret A sans	Livret A sans	Livret A sans
	que le taux de			
	progressivité	progressivité	progressivité	progressivité
	puisse être	puisse être	puisse être	puisse être
	inférieur à 0	inférieur à 0	inférieur à 0	inférieur à 0

3. Saint-Louis - rue du Général de Gaulle - 32 logements locatifs

Caractéristiques des prêts	PLUS	PLUS Foncier	PLAI	PLAI Foncier
Montant du prêt €	1 606 989	207 000	1 600 000	207 000
Durée de la période de	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
préfinancement				
Durée de la période	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
d'amortissement				
Périodicité des échéances	annuelle	annuelle	annuelle	annuelle
Indice de référence	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	+60pdb	+60pdb	- 20pdb	- 20pdb
annuel : taux du Livret A en				
vigueur à la date d'effet du				
contrat				
Taux annuel de progressivité	0.00 %	0.00 %	0.00 %	0.00 %
Révisabilité intérêt et	En fonction du	En fonction du	En fonction du	En fonction du
progressivité	Livret A sans	Livret A sans	Livret A sans	Livret A sans
	que le taux de			
	progressivité	progressivité	progressivité	progressivité
	puisse être	puisse être	puisse être	puisse être
	inférieur à 0	inférieur à 0	inférieur à 0	inférieur à 0

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et/ou de commissionnements des réseaux collecteurs du livret A applicables seront ceux en vigueur à la date d'effet des contrats de prêt garantis par la présente délibération.

La garantie est accordée pour la durée totale des prêts soit 12 mois maximum de préfinancement suivi de la période d'amortissement de chaque prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par LOGIEST, dont elle ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme

Sur notification de l'impayé par lettre de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à LOGIEST pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement

- S'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges d'emprunt.
- Autorise le Président du Conseil Général à intervenir à chacun des contrats passé entre le prêteur et l'organisme et à signer tout document relatif à la caution, approbations de réaménagement, de renégociation, de transfert d'emprunt.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions